

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H) ;
CRÉATION DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA) ;
ABROGATION DES CARTES COMMUNALES.

OBJET DE L'ENQUÊTE

Par arrêté du 27 mai 2025, le Président de la Communauté de Communes de Blaye a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)
- La création de douze périmètres délimités des abords (église Notre-Dame à Bayon-sur-Gironde, église Saint-Saturnin à Berson, église Saint-Christoly à Saint-Christoly-de-Blaye, église Saint-Jean à Saint-Ciers-de-Canesse, église de Saint-Martin à Saint-Martin-Lacaussade, église Saint-Vincent à Villeneuve, Citadelle et Fort Paté à Blaye, Château de Falfas à Bayon-sur-Gironde, église St Pierre à Cars, Château de Thau à Gauriac, vestiges de la villa romaine de Plassac, église St-Martin et monument aux morts de la guerre 1914-18 de Samonac)
- L'abrogation de quatre cartes communales (Campugnan, Saint-Christoly-de-Blaye, Saint-Seurin-de-Bourg, Saugon)

DATE ET DURÉE (PROLONGATION)

L'arrêté ouvre l'enquête publique du lundi 16 juin 2025 (9h) au vendredi 18 juillet 2025 (17h inclus).

Considérant que les permanences proposées n'ont pas permis d'accueillir tous les pétitionnaires, qui le souhaitent, et que le second avis de la CDNPS doit être joint au dossier d'enquête pour information du public, il a été décidé, sur demande de la commissaire-enquêteur de prolonger l'enquête publique de 7 jours, jusqu'au vendredi 25 juillet 2025, portant la durée totale de l'enquête publique à 40 jours. Une permanence supplémentaire sera assurée.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons, 33390 Blaye, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h, hors jours fériés

Téléphone : 05 57 42 33 33

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné Mme Inès PRIAT, Géographe-Cartographe Urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur ; et Mme Hélène DURAND-LAVILLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants, pour recevoir leurs observations orales ou écrites :

- **Lundi 16 juin, 11h-14h** | Siège de la Communauté de Communes de Blaye
- **Jeudi 26 juin, 9h-12h** | Mairie de St-Christoly-de-Blaye
- **Jeudi 26 juin, 13h30-17h** | Mairie de Berson
- **Jeudi 3 juillet, 9h-12h** | Mairie de St-Christoly-de-Blaye
- **Lundi 7 juillet, 9h30-12h30** | Mairie de Blaye
- **Lundi 7 juillet, 14h-18h** | Mairie de Gauriac
- **Vendredi 18 juillet, 14h-17h** | Siège de la Communauté de Communes de Blaye
- **Vendredi 25 juillet, 14h-17h** | Siège de la Communauté de Communes de Blaye

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier de l'enquête publique est consultable par le public :

- Sous format papier au siège de la Communauté de Communes de Blaye
- Sous format dématérialisé sur le site Internet de la Communauté de Communes de Blaye (consultation possible via un poste informatique au siège de la Communauté de Communes de Blaye)

Le public pourra consigner ses observations :

- Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de Blaye et dans les 20 communes du territoire ;
- Par voie postale à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur, adressé à la Communauté de Communes de Blaye, 32 rue des maçons – 33390 Blaye, en précisant : « A l'attention du Commissaire-Enquêteur - Référence : enquête publique unique PLUI-H »
- Par courriel à l'adresse e-mail suivante : enquete.publique.pluih@ccb-blaye.com

A L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les 20 mairies de la Communauté de Communes de Blaye, au siège de la Communauté de Communes de Blaye et à la préfecture. Ils seront également disponibles sur le site internet de la CCB : www.ccb-blaye.com

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire délibérera sur l'approbation du PLUI-H, la création des PDA et l'abrogation des cartes communales, éventuellement amendés pour tenir compte des avis joints au dossier, du rapport de la commissaire-enquêteur et des observations du public.